

Madame la Présidente,

Nous voici réunis afin d'examiner les propositions concernant le Fonds d'Amélioration des Conditions de Vie au Travail.

Pour rappel, nos organisations syndicales nationales ont signé un protocole d'accord fin 2021 comportant 4 volets :

🍁 Une prime exceptionnelle, inversement proportionnelle au grade, pour les agents de catégorie C, B, et les Inspecteurs. Cette prime représente environ 16 millions d'euros et a été versée en décembre 2021.

🍁 Une augmentation des promotions en 2022 (LA, CIS, EPA).

🍁 Un rendez-vous fixé au 1^{er} semestre 2022 concernant des négociations portant sur le volet indemnitaire à la DGFIP.

🍁 Et enfin, ce qui nous concerne aujourd'hui, les 10 millions d'euros consacrés au Fonds d'Amélioration des Conditions de Vie au Travail (soit 168 327€ € pour la Loire-Atlantique).

Issu du budget de fonctionnement, ce fonds n'a pas vocation à être utilisé directement en terme indemnitaire.

Mais soyons clairs, ces palliatifs ne peuvent en aucune manière compenser la dégradation des conditions de travail subie par les agents ces dernières années.

Car résumons :

- Le point d'indice des fonctionnaires est gelé depuis 10 ans : or, avec le coût de la Vie qui explose, leur pouvoir d'achat s'effondre !
- Les suppressions d'emploi continuent de manière massive à la DGFIP, augmentant de façon exponentielle la charge de travail de chaque agent.
- Le réseau de la DGFIP est détruit, obligeant par là même les agents à augmenter leurs temps de trajet, sans compensation, et pour certains à devoir être obligés de repenser en totalité leur parcours professionnel.

Malgré un investissement sans faille que vous ne pourrez pas remettre en cause, ces agents travaillent aujourd'hui sans reconnaissance, sans visibilité quant à leur avenir.

Travailler toujours plus, sans jamais gagner plus !

La DGFIP veut améliorer les conditions de vie des agents ?

Nous vous proposons quelques pistes :

■ Que la DGAFP propose un véritable rattrapage IMMÉDIAT du point d'indice et une refonte de l'ensemble des grilles indiciaires, sans se contenter de vagues promesses et de mesurette rendues obligatoires par l'augmentation du SMIC!

■ Que des moyens humains soient donnés aux services afin que les agents puissent exercer correctement l'ensemble de leurs missions, sans compenser l'absence de personnel par des horaires dépassant le cadre autorisé!

■ Que le réseau soit repensé pour être au plus proche des citoyens et des agents.

Ne croyez pas que les agents soient dupes !

D'un côté, la comm, la vitrine, l'étalage, avec forum, fonds d'amélioration...

De l'autre, le manque de reconnaissance, d'écoute, la suppression du peu d'avantages existants et des réformes incessantes imposées aux personnels, des restructurations, des suppressions massives d'emplois, etc qui dégradent les conditions de travail et de vie au travail.

C'est bien la politique des gouvernements successifs qui a des effets désastreux dans la Fonction publique en matière de conditions de travail, de santé et sécurité au travail.

C'est bien la politique du Directeur général et les politiques appliquées localement qui ont contribué à la dégradation colossale des conditions de travail des agents de la DGFIP et de la DRFIP44 !



Ce fond spécial ne peut en aucune façon faire passer l'amère potion du NRP dont l'administration poursuit le déploiement, avec toutes ses conséquences délétères sur l'exercice des missions et les conditions de travail des agents ! L'utilisation de cette enveloppe par les agents et les représentants du personnel ne vous dédouane en rien de vos actions et de votre responsabilité en termes de destruction du Service public républicain et de destruction de conditions de travail !!

Alors, la participation de **FO DGFIP44** aux discussions concernant ce fonds n'est NI UNE FIN EN SOI, NI UN SOLDE DE TOUT COMPTE.

Dans ce contexte, **FO** a été présent tout au long du processus afin d'être force de proposition et d'obtenir le mieux pour les agents à notre niveau local.

Cependant, nous resterons attentifs à ce que la majorité des agents de la DRFIP de Loire-Atlantique puissent bénéficier de ce fonds, à un niveau ou à un autre.

LA SIGNATURE DE FO SE MÉRITE
